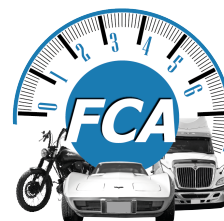


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BOUTBIEN JULIEN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	056Z1200 <i>Bouthien Julien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCT DE LANN SEVELIN Rue Jean Baptiste Martenot 56850 - CAUDAN
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S056Z129
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	01/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Connaissances techniques et réglementaires du contrôleur satisfaisantes. Mais face à certain doute dans les réponses apportées aux questions de l'auditeur, le contrôleur s'est engagé à relire les textes réglementaires.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

01/10/2027

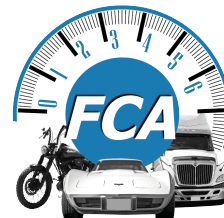
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BOUTBIEN JULIEN



VÉHICULE SUPERVISÉ

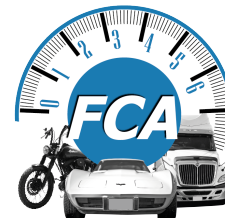
N° d'immatriculation du véhicule : EC683BR Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/05/2010 N° PV : 25119702

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24116894	10/10/2024	RAS
24117109	07/11/2024	RAS
24117387	10/12/2024	RAS
25117700	18/01/2025	RAS
25117910	14/02/2025	RAS
25118315	04/04/2025	RAS
25118586	09/05/2025	RAS
25118867	10/06/2025	RAS
25119012	25/06/2025	RAS
25119217	17/07/2025	RAS

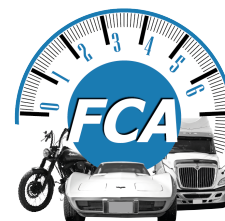
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BOUTBIEN JULIEN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME



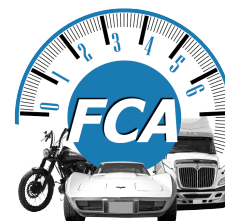
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ Mauvaise réalisation du point 1.1.10 dispositif de freinage assisté, maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : Assistance de freinage.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ Mauvaise réalisation du point 6.2.13 AUTRES OUVRANTS : Contrôle du Mécanisme de sécurité d'ouverture du capot trop succinct.	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BOUTBIEN JULIEN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	2.3.8.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ Non-respect de la procédure du point 8.2.22 Opacité : Mauvaises accélérations.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.